

Communiqué de presse mardi 23 décembre 2008

Suite aux allégations de licenciement abusif tenues par des collaboratrices du Foyer Au Cœur des Grottes, relayées par le Syndicat SSP, au Journal de 18h30 de Léman Bleu Télévision, lundi 22 décembre, le Conseil de Fondation en charge du Foyer tient à préciser :

En mai 2008, quelques employées du Cœur des Grottes, pour la plupart engagées dans des pourcentages de travail très restreints, se sont adressées par courrier au Conseil de Fondation pour faire part de leur mécontentement relatif à leurs conditions de travail.

Le Conseil de Fondation a pris très au sérieux leur requête. Lors d'une séance tripartite de concertation, il a été décidé de confier l'analyse de la situation à un expert extérieur.

Le travail de veilleuse étant le plus souvent un job d'appoint pour des étudiantes, celles qui l'avaient prévu initialement nous ont quittés dans le courant de l'été et 2 employées ont trouvé une nouvelle occupation.

2 veilleuses, n'effectuant que 3 à 4 veilles par mois, ont été licenciées pour le 31 janvier 2009. Les concernant, le consultant a dû constater la rupture évidente du lien de confiance avec la Direction du Foyer. Par ailleurs, leur temps d'engagement était insuffisant pour qu'elles puissent bénéficier des formations et autres supervisions proposées ainsi que de leur insertion au sein de l'équipe d'accompagnement.

Nous avons proposé, en présence du Syndicat, une conciliation et assuré ces collaboratrices de tout notre soutien, y compris financier, à cette fin de la relation de travail. Une réunion devait avoir lieu dans ce sens, le 14 janvier 2009. Le Conseil de Fondation est donc surpris de la démarche médiatique utilisée et réfute l'existence d'un quelconque caractère abusif à ces licenciements. Le Conseil de fondation attendra sereinement une éventuelle convocation auprès des organismes concernés.



Dr Jean-Charles Rielle
Président
079 376 41 96
(dès 14h, siégeant, en matinée du 23, au Tribunal de la jeunesse)



Madeleine Bernasconi
vice-Présidente
079 204 27 30